

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rosie-loiselle-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/caf946f419c649804dfecd2c>

Date d'obtention : 2025-03-03 14:15:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes sexto pourraient être résumées avec l'aide-mémoire comme suit :

Écouter et rassurer l'auteur du signalement pour évaluer l'incident sans porter de jugement envers l'auteur du signalement. Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer la nature impulsive ou malveillante et recueillir des informations justes et éclairer. Comme demander dans la grille s'il y a d'autres personnes impliquer, nous devons remplir une grille avec toute autre personne impliquer et ce individuellement et dans le respect de leur vie privée. Ensuite, parler avec le jeune instigateur et remplir une grille avec lui. Si nous jugeons que celui-ci la fait avec malveillance ou de nature criminelle, nous devons contacter tout de suite le service de police.

Si l'analyse ne révèle aucune infraction criminelle, nous devons gérer la situation en conformité avec notre établissement scolaire. Dans le cas contraire, nous devons confisquer le téléphone et contacter le service de police ainsi que la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est essentiel de comprendre que les victimes peuvent se sentir très mal et qu'il est crucial d'instaurer un climat de confiance et de non jugement face à leurs actions. Une photo envoyée peut rapidement prendre une autre tournure que celle attendu par la victime et rendre celle-ci très vulnérable. Nous devons veiller à ne laisser passer aucune information et suivre le protocole Sexto pour garantir une prise en charge adéquate de la situation dans la bienveillance.

Je retiens aussi qu'il peut avoir des actes impulsifs et d'autres malveillants / criminels. Sans oublié que je n'agit pas à titre de mandataire pour la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors d'une intervention de Sexto auprès des jeunes est pour moi, établir un climat de confiance et de non jugement. Les jeunes peuvent hésiter à partager des informations qui pour eux peuvent être gênantes ou sensibles. Il est important de créer un environnement où ils se sentent en sécurité et compris pour qu'ils puissent s'ouvrir et recevoir l'aide nécessaire. Une approche empathique et respectueuse est essentielle.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

